

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)

Séance du 19 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix neuf juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 13 juin 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Xavier Tamby par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Pierre Riotton

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 juin 2014

OBJET : Adhésion au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Othmane Khaoua,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF),

Vu sa délibération du 6 octobre 2010 adoptant le plan local d'urbanisme,

Vu sa délibération du 3 octobre 2013 approuvant l'adhésion à l'Atelier,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville d'adhérer au RTES, afin de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, et d'un appui pour la mise en oeuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire).

PRECISE que le montant de la cotisation, fixé à 300 € pour l'année 2014, sera imputé sur les crédits des exercices correspondants.

DESIGNE M. Othmane KHAOUA, conseiller municipal délégué à l'ESS, en qualité de représentant au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Othmane Khaoua